



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.26  
4 août 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-septième session  
Point 4 de l'ordre du jour

**DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

**M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M<sup>me</sup> Chung, M. Decaux, M<sup>me</sup> Hampson,  
M<sup>me</sup> Koufa, M<sup>me</sup> Motoc, M<sup>me</sup> O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar,  
M. Tuñón Veilles, M<sup>me</sup> Mbonu, M<sup>me</sup> Warzazi et M. Yokota: projet de résolution**

**2005/... Étude sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2  
de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques,  
sociaux et culturels**

*La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,*

*Rappelant sa résolution 2004/5 du 9 août 2004,*

*Prenant note de la décision 2005/105 de la Commission des droits de l'homme en date  
du 15 avril 2005, dans laquelle la Commission a décidé d'approuver la décision de la  
Sous-Commission de nommer M. Marc Bossuyt Rapporteur spécial chargé de mener une étude  
sur le principe de la non-discrimination énoncé au paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte  
international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,*

*Prenant note également du rapport préliminaire (E/CN.4/Sub.2/2005/19) présenté par  
M. Bossuyt,*

1. *Remercie* le Rapporteur spécial pour son rapport préliminaire;
2. *Demande* au Rapporteur spécial de soumettre à la Sous-Commission un rapport intérimaire à sa cinquante-huitième session et un rapport final à sa cinquante-neuvième session, en tenant compte des observations reçues et des débats qui ont eu lieu à la cinquante-septième session, et en étroite coopération avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels;
3. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance nécessaire pour lui permettre de mener à bien son mandat.

-----